

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST ET LA COMMUNE DE LE PORT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VRD SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PORT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'avenant à la convention avec le Territoire de la Côte Ouest (TCO) dans le cadre de travaux sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le TCO est seul compétent à intervenir sur les réseaux humides (eau potable, assainissement des eaux usées et eaux pluviales urbaines).

En 2019, la Commune de Le Port a engagé des études opérationnelles de réhabilitation globale portant sur ses voiries incluant la remise aux normes des réseaux humides défectueux :

- La requalification de l'avenue Raymond Mondon ;
- La requalification des voiries aux abords du collège Titan.

A ce titre, les deux collectivités ont signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour ces deux opérations en vertu des délibérations prises par la Ville le 05 novembre 2019 (affaire n°2019-131) et le TCO le 02 novembre 2020 (affaire n°2020_041_BC4).

Par ailleurs, en 2020, la Commune a sollicité le TCO pour la prise en compte des réseaux humides dans le cadre de la réhabilitation des voiries suivantes :

- Rue Marcel Carné ;
- Rue des Marins Pêcheurs ;
- Impasse Jean Cocteau.

Il est proposé un avenant à cette convention de co-maîtrise d'ouvrage pour :

- inclure ces trois dernières opérations,
- préciser les modalités financières définies dans la convention initiale comme suit :
 - la Ville paye les factures des entreprises,
 - le TCO rembourse la Ville sur la base des dépenses engagées.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Les montants concernés sont déclinés comme suit :

- Montant total des opérations 3 909 558,72 € TTC
- Montant pris en charge par le TCO au titre des réseaux humides : 1 191 377,81 € TTC

Le détail par opération est donné en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d’approuver les termes de l’avenant à la convention de co-maîtrise d’ouvrage ;
- d’autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST ET LA COMMUNE DE LE PORT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VRD SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PORT

ANNEXE 1 : Détail des montants par opération

Poste de dépenses	MONDON	TITAN	MARCEL CARNE	MARINS PECHEURS	IMPASSE JEAN COCTEAU	Total
TRAVAUX PREPARATOIRES et TERRASSEMENTS	429 624,34 €	181 694,60 €	3 154,05 €	57 919,65 €	29 426,00 €	701 818,64 €
RESEAU FRANCE TELECOM	51 331,71 €	42 469,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 801,35 €
TRAVAUX DE VOIRIE	985 866,86 €	456 049,02 €	108 617,31 €	159 082,69 €	0,00 €	1 709 615,88 €
REHABILITATION DES RESEAUX EAUX PLUVIALES	185 611,02 €	235 525,96 €	0,00 €	0,00 €	5 945,00 €	427 081,98 €
REHABILITATION DES RESEAUX EAUX USEES	123 112,76 €		0,00 €	8 126,54 €	0,00 €	131 239,30 €
REHABILITATION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	269 312,42 €	151 097,80 €	49 211,34 €	70 101,22 €	0,00 €	539 722,78 €
TOTAL FLUIDE HT (TCO)	578 036,20 €	386 623,76 €	49 211,34 €	78 227,76 €	5 945,00 €	1 098 044,06 €
TOTAL FLUIDE € TTC (TCO)	627 169,28 €	419 486,78 €	53 394,30 €	84 877,12 €	6 450,33 €	1 191 377,81 €
Total opérations € HT	2 044 859,11 €	1 066 837,02 €	160 982,70 €	295 230,10 €	35 371,00 €	3 603 279,93 €
Total opérations € TTC	2 218 672,13 €	1 157 518,17 €	174 666,23 €	320 324,66 €	38 377,54 €	3 909 558,72 €